

3.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20221121-313466-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 6 décembre 2022

Affiché le 6 décembre 2022

**Suite à la convocation en date du 7 novembre 2022**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 21 NOVEMBRE 2022**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Bernard BAUDOUX donne pouvoir à Agnès DENYS, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Yannick CAREMELLE donne pouvoir à Sylvie CLERC, Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Julien GOKEL donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Doriane BECUE, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Loïc CATHELAIN, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Marie SANDRA.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Laurent DEGALLAIX, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ.

Absent(e)(s) : Salim ACHIBA, Paul CHRISTOPHE, Christine DECODTS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Sébastien LEPRETRE, Eric RENAUD, Frédérique SEELS.

**OBJET** : Attribution de subventions au titre de la politique sportive

Vu le rapport DSC/2022/391

Vu l'avis en date du 14 novembre 2022 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

## **DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer aux associations sportives nordistes une somme de 208 795 € en fonctionnement et de 2 600 € en investissement, selon les annexes 1 et 2 (ligues et comités sportifs, organisateurs de manifestations), ci-jointes ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat entre le Département du Nord et les structures départementales sportives (ligues et comités, associations) reprises dans les annexes 1 et 2 ci-jointes, selon les modèles ci-joints en annexe 3 ;
  - d'imputer les dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2022 : Opérations : 23009OP005 (fonctionnement), 23009OP003 (investissement).
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 50.

54 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MIKOLAJCZAK, ainsi que Messieurs DIEUSAERT et PICK.

## **Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

## AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES NORDISTES

## Dispositif Village en Sport

NOM DU COMITE / LIGUE	N°TIERS	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	"VILLAGE EN SPORT" RAPPEL NOMBRE 1/2 JOURNEES SUBVENTIONNEES CP DU 22 mars 2022	NOMBRE DE 1/2 JOURNEES EFFECTUEES EN 2022	NOMBRE DE 1/2 JOURNEES SUPPLEMENTAIRES	SUBVENTION DEPARTEMENTALE COMPLEMENTAIRE VILLAGE EN SPORT (nombre de demi journées supplémentaires x 65 €)	MONTANT PROPOSE Fonctionnement
COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DE BASKET-BALL	501932	Madame Dorienne GRUSCZYNSKI Espace Basket 59/62 30 rue Albert Hermant-CS 50101 59133 PHALEMPIN	62	116	54	3 510	3 510
COMITE DEPARTEMENTAL NORD SAVATE BOXE FRANCAISE ET DISCIPLINES ASSOCIEES	626014	Monsieur Guénolé TRIBOULOY Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin - Bâtiment 13 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	44	108	64	4 160	4 160
COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	413018	Madame Monique GRYSON 255 rue de Lille 59130 LAMBERSART	177	212	35	2 275	2 275
COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY DU NORD	149640	Monsieur Alain ROGE 9 rue du chevalet 59590 RAISMES	77	81	4	260	260
LIGUE DES HAUTS DE FRANCE DE SQUASH	626404	Monsieur Aurélien CARLIER 2 rue Saint Georges 62112 GOUY SOUS BELLONNE	27	38	11	715	715
COMITE DEPARTEMENTAL NORD SPORTS POUR TOUS	643991	Monsieur Cédric DELOISON 1 rue Joachim du Bellay 59 600 MAUBEUGE	156	222	66	4 290	4 290
COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE	423707	Monsieur Dominique COISNE 42 rue Jules Roch 59310 ORCHIES	18	23	5	325	325
COMITE DEPARTEMENTAL NORD VOLLEY BALL	501990	Monsieur Eric SAGOT 18 rue du Général de Gaulle 59133 PHALEMPIN	78	92	14	910	910
<b>TOTAL subventions complémentaires "Village en Sport"</b>							<b>16 445 €</b>

**Dispositif Le Nord fait ses Jeux**

NOM DU COMITE / LIGUE	N°TIERS	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Montant forfaitaire pour la mise en place d'un atelier paralympique	MONTANT PROPOSE Fonctionnement
COMITE REGIONAL CANOE KAYAK DES HAUTS DE FRANCE	651 755	M. Francis BOITEL 4A rue Gambetta 62118 BIACHE-SAINT-VAAST	1 000	1 000
LIGUE DES HAUTS DE FRANCE DE TENNIS	621264	M. Patrice BRULEZ 93 rue du Fort CS 21015 59700 MARCQ-EN-BAROEUL	1 000	1 000
<b>TOTAL subventions "Le Nord fait ses Jeux"</b>				<b>2 000 €</b>

**Dispositif Challenge Nord Evasion**

NOM DU COMITE / LIGUE	N°TIERS	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Montant sollicité pour l'édition 2023	MONTANT PROPOSE Fonctionnement
COMITE DEPARTEMENTAL ATHLETISME DU NORD	624414	Monsieur Jean-Pierre DEMERVAL Maison Départementale du Sport 26 rue Denis Papin - Bâtiment 13 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	30 000 (reconduction de la subvention 2022)	30 000 €

**Centre de formation du Volley-Club de Marcq en Baroeul**

NOM DU COMITE / LIGUE	N°TIERS	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Montant sollicité par le Comité pour réaliser le projet	MONTANT PROPOSE Fonctionnement
COMITE DEPARTEMENTAL NORD VOLLEY BALL	501990	Monsieur Eric SAGOT 18 rue du Général de Gaulle 59133 PHALEMPIN	15 000	15 000 €

**Insertion par le Sport (Rugby)**

NOM DU COMITE / LIGUE	N°TIERS	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Montant sollicité par le Comité pour réaliser le projet	MONTANT PROPOSE Fonctionnement
ASSOCIATION IMPACT OVAL	664 695	M. Eric PLUMEY Place Cadet Rousselle 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	30 000	30 000 €

<b>TOTAL EN FONCTIONNEMENT</b>	<b>93 445 €</b>
--------------------------------	-----------------

**Achat de bouées pour balisage en mer**

NOM DU COMITE / LIGUE	N°TIERS	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Montant sollicité par le Comité pour acheter le matériel aux couleurs du Nord	MONTANT PROPOSE Investissement
COMITE DEPARTEMENTAL DE VOILE DU NORD	624913	Madame Annabelle SALA 12 rue Vanderghote 59820 GRAVELINES	2 600	2 600 €

<b>TOTAL EN INVESTISSEMENT</b>	<b>2 600 €</b>
--------------------------------	----------------

## ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

FEDERATION	N°TIERS Gd ANGLE	NOM DE L'ASSOCIATION SPORTIVE (Raison Sociale du Bénéficiaire) INTITULE DE LA MANIFESTATION	Arrond'	Code canton	NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT	Date de la manifestation	Lieu de l'épreuve	Caractère de la manifestation	Subvention attribuée édition précédente	Budget	Montant sollicité	Montant proposé
<b>FEDERATIONS OLYMPIQUES</b>												
Athlétisme	331 788	<b>Gravelines Triathlon</b> Trail "Sur les traces de Vauban"	DK	20	Monsieur Jean-Michel BUNJET 5 rue du Marais d'Atal 62370 SAINTE-MARIE-KERQUE	14 janvier 2023	GRAVELINES	Nord Challenge	4 000 €	39 500 €	4 000 €	<b>4 000 €</b>
Athlétisme	115 198	<b>Courir Canton de Cassel</b> Cassel Montagne d'un Jour	DK	8	Monsieur Gérard QUAEYBEUR 63 Rue du Maréchal Foch 59670 CASSEL	5 février 2023	CASSEL	Nord Challenge	4 000 €	15 600 €	4 000 €	<b>4 000 €</b>
Athlétisme	419 350	<b>Association du Marathon de Dunkerque</b> Semi-Marathon du Carnaval	DK	17	Monsieur Francis FIOLET 380 Rue de Leffrinckoucke 59240 DUNKERQUE	2 avril 2023	DUNKERQUE	Epreuve de masse interrégionale	3 000 €	23 450 €	3 000 €	<b>3 000 €</b>
Athlétisme	428 532	<b>Lille Métropole Athlétisme</b> Perche en Or	L	32	Monsieur Alain LIGNIER Le Stadium Avenue de la Châtellenie 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	28 janvier 2023	ROUBAIX	International	5 000 €	184 876 €	10 000 €	<b>10 000 €</b>
Basket-ball	624 151	<b>Ultra Sport Roncq Basket</b> 8 Jours sous un Panier	L	37	Monsieur Maxime PAUX 30 rue de la Vieille Cour 59223 RONCQ	13 au 19 février 2023	RONCQ	Epreuve de masse interrégionale	1 900 €	10 900 €	1 900 €	<b>1 900 €</b>
Cyclisme (Route)	85 325	<b>4 jours de Dunkerque Organisation</b> 68ème édition des 4 jours de Dunkerque - Grand Prix des Hauts de France 2023	DK	17	Bernard MARTEL 3 bis rue du Docteur Louis Lemaire 59140 DUNKERQUE	16 au 21 mai 2023	DUNKERQUE	International	54 000 €	1 374 480 €	54 000 €	<b>54 000 €</b>
Equitation	503 969	<b>Société Hippique de l'Agglomération de Dunkerque</b> Jumping International de Dunkerque CSI * et **	DK	17	Monsieur Jean-François MARTIN Maison de la Vie Associative Place du Terre Plein Jeu de Mail 59140 DUNKERQUE	13 au 16 octobre 2022	DUNKERQUE	International	2 850 €	142 850 €	2 850 €	<b>2 850 €</b>
Escrime	425 621	<b>Club des Escrimeurs de Fâches-Thumesnil</b> Circuit International Vétéran au Fleuret et au Sabre	L	18	Monsieur Denis CASSORET 40 Rue Chrétien Lantoine 62223 SAINT LAURENT BLANGY	21 au 22 janvier 2023	FACHES THUMESNIL	International	1 400 €	15 500 €	2 500 €	<b>1 400 €</b>
Hand-Ball	457 470	<b>Lomme Lille Métropole Hand-Ball</b> Venus Cup	L	28	Monsieur Thomas DUTHILLEUL 208 Rue Sadi Carnot 59320 HAUBOURDIN	26 et 27 août 2022	LOMME	Epreuve de masse interrégionale	1 200 €	21 000 €	1 200 €	<b>1 200 €</b>
Tennis	412 146	<b>Tennis Club Lillois Lille Métropole</b> Play in Challenger	L	27	Monsieur Antoine SUEUR 22 Rue du Mal Assis 59000 LILLE	27 mars au 2 avril 2023	LILLE	International	30 000 €	470 070 €	35 000 €	<b>30 000 €</b>
Tennis	412 146	<b>Tennis Club Lillois Lille Métropole</b> 32ème Tournoi des Jeunes	L	27	Monsieur Antoine SUEUR 22 Rue du Mal Assis 59000 LILLE	3 décembre 2022 au 8 janvier 2023	LILLE	National	1 500 €	11 800 €	1 500 €	<b>1 500 €</b>
Volley-ball	664 699	<b>Association Beach Tour des Hauts de France</b> Beach Volley sur les plages du littoral	DK	16	Monsieur Sylvain DRUART 70 rue Gaillard 62100 CALAIS	mai juin juillet août 2022	DUNKERQUE	Epreuve de masse interrégionale	1 500 €	27 300 €	3 000 €	<b>1 500 €</b>
												<b>115 350 €</b>



**Direction générale adjointe  
Solidarité Territoriale**

**Direction des Sports et de la Culture  
Service des Sports**

03 59 73 59 59  
Prénom.nom@lenord.fr  
Réf : 0000000000  
Affaire suivie par : prénom Nom

**CONVENTION  
Organisateurs de manifestations sportives  
(subvention supérieure à 23 000 €)**

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du \_\_\_\_\_ ;

ENTRE :

**LE DEPARTEMENT DU NORD**

Représenté par le Président du Département du Nord, d'une part,

ET

**LE CLUB/COMMUNE**

Représenté(e) par son Président, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

.../...

**ARTICLE 1** : Le Département du Nord attribue au Club \_\_\_\_\_, dont le siège est à \_\_\_\_\_, une subvention de \_\_\_\_\_ euros pour l'organisation de \_\_\_\_\_ qui se déroulera à \_\_\_\_\_.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022 : *Opération 23009OP005 / 23009E15*.

**ARTICLE 2** : Le Club \_\_\_\_\_ s'engage à :

- Utiliser la subvention départementale pour la réalisation de la \_\_\_\_\_ décrite dans l'article 1 de la présente convention.
- Associer le Conseil départemental à toutes les démarches entrant dans le cadre du partenariat. A ce titre, le logo du Conseil départemental devra apparaître, dans le respect de la charte graphique départementale, sur les documents et affiches édités pour la mise en œuvre de cette action.
- Présenter un bilan à la fin de l'année, en détaillant chacune des actions mises en œuvre en partenariat avec le Département dans le cadre de cette épreuve.

**ARTICLE 3 - Partenariat et Communication :**

Le Club \_\_\_\_\_ s'engage à associer le Département à toutes les démarches, manifestations ou compétitions entrant dans le cadre du partenariat.

Le logo du Département doit figurer sur tous les documents, affiches et supports, dans le respect de la charte graphique départementale téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://communication.lenord.fr>.

Il vous appartient par ailleurs de faire valider les supports reproduisant le logo du Département à l'adresse [dircom@lenord.fr](mailto:dircom@lenord.fr).

A défaut de réponse dans les 24 heures suivant votre envoi, la création proposée sera considérée comme validée.

**ARTICLE 4 - Litige :**

En cas de litige quant à l'application du présent contrat, les parties conviennent de recourir à l'arbitrage du Tribunal Administratif.

Fait à Lille, le

**LE PRESIDENT DU CLUB**

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Direction générale adjointe  
Solidarité Territoriale**

**Direction des Sports et de la Culture  
Service des Sports**

03 59 73 59 59  
Prénom.nom@lenord.fr  
Réf : 0000000000  
Affaire suivie par : prénom Nom

**TIERS XXX XXX**

**CONVENTION  
Fédérations, ligues et comités**

Vu la délibération de la Commission Permanente en date du \_\_\_\_\_ ;

ENTRE :

**LE DEPARTEMENT DU NORD**

Représenté par le Président du Département du Nord,

d'une part,

ET

**LE COMITE/LA LIGUE** (*nom de la ligue ou du comité*)

Représenté(e) par son/sa Président(e), Monsieur/Madame

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :



## **ARTICLE 1 - Objet :**

Le Département du Nord attribue pour l'année 2022 une subvention de \_\_\_\_\_ € au Comité/La Ligue de \_\_\_\_\_ pour \_\_\_\_\_.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2022 :

- *Opération 23009OP005 / 23009E15 pour le fonctionnement*
- *Opération 23009OP003 / 23009E17 pour l'investissement*

Cette aide est répartie comme suit :

<b>ACTIONS MISES EN ŒUVRE</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<i>ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES :</i>	€
<i>FORMATION :</i>	€
<i>ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS :</i>	€
<i>PROMOTION DE LA SANTE/BIEN-ETRE :</i>	€
<i>SOUTIEN AU SPORT DE HAUT NIVEAU :</i>	€
<i>ANIMATIONS SPORTIVES « VILLAGE EN SPORT » : (cf Article 4)</i>	€
<i>AUTRES :</i>	€
<b>TOTAL</b>	€
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>ACQUISITION DE MATERIEL :</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	€

Le Comité/La Ligue de \_\_\_\_\_ s'engage à utiliser la subvention départementale pour réaliser les actions décrites ci-dessus.

## **ARTICLE 2 - Modalités de règlement de la subvention départementale :**

- La subvention de fonctionnement sera mandatée à la signature de la présente convention.
- La subvention d'investissement pourra être réglée en un ou plusieurs acomptes, sur présentation de **factures acquittées** établies au nom du Comité/la Ligue de \_\_\_\_\_.

**L'achat du matériel correspondant devra impérativement être effectué entre :**

- **le 21 novembre 2022**, date de la Commission permanente attribuant la subvention d'investissement

**ET le 15 décembre 2022**, date limite de dépôt des factures acquittées auprès du Service des sports, sous peine de perdre le bénéfice de cette aide.

## **ARTICLE 3 - Animations sportives « Village en Sport » (réservé aux partenaires de ce dispositif) :**

En tant que partenaire des animations Sportives « Village en Sport », le Comité/la Ligue de \_\_\_\_\_ s'engage à :

- Recruter des éducateurs sportifs diplômés et majeurs conformément aux textes réglementaires en vigueur.
- Définir pour chaque séance, dans un but pédagogique, l'âge et le nombre des participants.
- Respecter les règles techniques, de sécurité, d'encadrement et d'hygiène propres à la discipline sportive conformément aux différents règlements en vigueur.
- Respecter la planification des animations mise en place par le Département.
- Associer le Département du Nord à toutes les animations en faisant apparaître le logo du Conseil Départemental.
- Présenter un bilan des actions mises en œuvre dans le cadre de cette opération.

#### **ARTICLE 4 - Partenariat et Communication :**

Le Comité/la Ligue de \_\_\_\_\_ s'engage à associer le Département à toutes les démarches, manifestations ou compétitions et pour la remise de matériel entrant dans le cadre du partenariat. Le logo du Département doit figurer sur tous les documents, affiches et supports, dans le respect de la charte graphique départementale téléchargeable à l'adresse suivante : <https://communication.lenord.fr>.

Il appartient par ailleurs au Comité/Ligue de faire valider les supports reproduisant le logo du Département à l'adresse [dircom@lenord.fr](mailto:dircom@lenord.fr).  
A défaut de réponse dans les 24 heures suivant votre envoi, la création proposée sera considérée comme validée.

#### **ARTICLE 5 - Litige :**

Le Département se réserve le droit de demander la rétrocession de tout ou partie de la subvention accordée en cas de manquement du Comité/Ligue de \_\_\_\_\_ à ses obligations contractuelles. Le Tribunal Administratif de LILLE est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait à Lille, le

LE PRESIDENT DU COMITE/LA LIGUE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 21 novembre 2022**

OBJET : Attribution de subventions au titre de la politique sportive

**AIDES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES NORDISTES**

**1.1 Ligues et Comités départementaux sportifs fédéraux – Subventions "Village en Sport" et "Le Nord fait ses Jeux"**

Durant les vacances scolaires, le Département met en œuvre un dispositif d'animations dénommé « Village en Sport », qui permet aux enfants de pratiquer une activité physique et sportive dans une démarche de sport santé.

Pour les partenaires de ce dispositif, l'aide départementale est individualisée et calculée en fonction de l'implication de chaque association (65 €/demi-journée). En début d'année, une première subvention est versée au regard du nombre d'interventions effectuées par le comité départemental ou la ligue régionale sur l'année précédente (N-1). La Commission permanente du 22 mars dernier a décidé d'accorder une aide globale de 96 200 € aux structures qui ont répondu favorablement à ce dispositif (rapport DSC/2022/93).

Dans le courant du second semestre, un bilan des animations réellement entreprises a été réalisé en vue d'ajuster la subvention pour l'année.

Les aides complémentaires pour un montant total de 16 445 € sont détaillées dans le tableau joint en annexe 1.

Par ailleurs, dans le cadre de ces animations rurales "Village en Sport", le dispositif « Le Nord fait ses Jeux » a été reconduit en 2022. Des mini-olympiades ont ainsi été organisées en collaboration avec le Comité départemental Olympique et Sportif sur 3 sites (Hazebrouck et Cambrai en avril et Croix en juillet), pour laquelle une aide globale de 34 000 € a été votée par la Commission permanente du 22 mars dernier (rapport DSC/2022/93).

Dans ce cadre, le Comité Paralympique Sportif Français a également été sollicité pour mettre en place des ateliers de sensibilisation à des disciplines paralympiques. Ces interventions ont été réalisées par le Comité Régional de Canoë-Kayak des Hauts de France et de la Ligue Régionale de Tennis, pour lesquels il est proposé d'accorder une aide forfaitaire de 1 000 €.

Ces aides pour un montant total de 2 000 € sont détaillées dans le tableau joint en annexe 1.

**1.2 Ligues et comités départementaux sportifs – Subventions aux Comités départementaux sportifs d'Athlétisme, de Volley-Ball et de Voile**

1. Le Comité Départemental d'Athlétisme a proposé de renouveler et développer le **Challenge Nord Evasion**. Initié en 2020, ce circuit participe à la valorisation du patrimoine touristique

et naturel du département. En 2022, 6 trails nordistes ont été subventionnés. Pour 2023, il est envisagé d'y ajouter plusieurs épreuves sportives (3 épreuves en cours d'instruction).

Une aide de 30 000 € est proposée pour la mise en œuvre et la diffusion de ce challenge.

2. Le comité départemental de volley-ball souhaite soutenir la formation des jeunes joueuses de volley-ball et sollicite une aide départementale en vue d'aider le volley-ball Club de Marcq-en-Baroeul pour mener ce projet en vue d'ouvrir un centre de formation. Ce club est l'unique représentant au plus haut niveau féminin des Hauts-de-France.

Une aide de 15 000 € est proposée en faveur du Comité départemental de volley-Ball pour participer à l'ouverture et au développement du centre de formation du volley-Club de Marcq-en-Baroeul au titre de la saison 2022/2023.

3. Le comité départemental de voile, à la demande du Département, renouvelle son jeu de bouées de balisage siglées aux couleurs du Nord. Ces matériels sont utilisés lors des championnats nationaux en mer ou sur les plans d'eau navigables du département.

Une aide de 2 600 € (investissement) est proposée en faveur du comité départemental de voile pour acquérir ces équipements.

### **1.3 Association « Impact Oval »**

L'association « Impact Oval » a été créée en 2021 à l'initiative de la Ligue des Hauts-de-France de Rugby, de l'entreprise Vinci Energies et de l'Olympique Marcquois Rugby. Celle-ci a pour vocation d'aider, de soutenir et d'accompagner notamment l'ensemble des clubs nordistes de Rugby, pour développer des projets en matière de Cohésion sociale et d'Insertion par cette discipline (aide à la scolarisation, insertion socio-professionnelle).

A ce titre, cette association sollicite le concours financier du Département pour l'aider à mettre en œuvre des actions à destination de 304 personnes issues de 17 associations de la Métropole Lilloise et du Val de Sambre : associations de protection à l'Enfance, Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH) et Centres sociaux.

L'aide proposée en faveur de l'association « Impact Oval » s'élève à 30 000 €, comme détaillée dans le tableau joint en annexe 1.

L'ensemble des aides aux associations sportives nordistes sont reprises en annexe 1.

### **1.4 - Aide à l'organisation de manifestations sportives**

Afin de permettre la valorisation et le développement du territoire, le Département apporte son soutien aux porteurs de projets locaux pour la mise en place d'actions en matière sportive.

Les demandes représentent un montant total de 115 350 €, comme détaillé dans le tableau joint en annexe 2.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer aux associations sportives nordistes une somme de 208 795 € en fonctionnement et de 2 600 € en investissement, selon les annexes 1 et 2 (ligues et comités sportifs, organisateurs de manifestations), jointes au rapport ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions de partenariat entre le Département du Nord et les structures départementales sportives (ligues et comités, associations) reprises dans les annexes 1 et 2 ci-jointes, selon les modèles joints au rapport en annexe 3 ;

- d'imputer les dépenses de fonctionnement sur les crédits inscrits au budget départemental 2022 : Opérations : 23009OP005 (fonctionnement), 23009OP003 (investissement).

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23009OP005	23009E15	2 173 700	1 964 010	208 795
23009OP003	23009E17	300 000	297 400	2 600

François-Xavier CADART  
Conseiller Départemental délégué aux Sports